

II.

BUDGET

DE

LA DETTE PUBLIQUE,

POUR L'EXERCICE 1868.



NOTE PRÉLIMINAIRE.

Les crédits inscrits au projet de Budget de la Dette publique ,	
pour l'exercice 1868, s'élèvent à la somme de fr.	44,912,919 18
Au Budget de 1867, les mêmes crédits montaient à.	44,628,919 18
Différence en plus pour 1868 fr.	<u>284,000 »</u>

CHAPITRE PREMIER.

SERVICE DE LA DETTE.

Le crédit destiné au payement du *minimum* d'intérêt n'est pas limitatif. Toutefois, pour que le crédit afférent à l'exercice de 1868 soit le plus rapproché possible de la dépense présumée, on a cru devoir augmenter le chiffre de l'article 11 d'une somme de 145,000 francs, qu'on suppose nécessaire à l'exécution des engagements contractés par l'État. Cette augmentation se répartit de la manière suivante :

Chemins de fer de	
1° La Flandre occidentale fr.	20,000
2° Manège à Wavre	10,000
3° Lierre à Turnhout	5,000
4° Tongres à Glons	10,000
5° Liège-Luxembourg par la vallée de l'Ourthe et Spa au Grand-Duché.	100,000
TOTAL ÉGAL fr.	<u>145,000</u>

C'est le seul changement que subit ce chapitre.

Le tableau qui suit indique, par catégories de dettes, les sommes employées à l'amortissement partiel de la Dette nationale pendant l'année 1865-1866, ainsi que le capital nominal racheté au moyen de ces fonds.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CATÉGORIES DE DETTES.	FONDS D'AMORTISSEMENT.			CAPITAUX nominaux amortis au moyen du fonds d'amortissement.	Observations.
	DOTATION annuelle.	INTÉRÊTS des capitaux amortis.	TOTAL.		
5 p. %	584,748 »	1,095,074 »	1,677,822 »	1,951,012 20	Août 1865 et février 1866.
4 p. %	500,000 »	760,180 »	1,060,180 »	1,091,668 58	Janvier et juillet 1866.
4 1/2 p. %, 1 ^{re} série. .	954,428 32	1,537,971 74	2,492,400 06	2,505,605 71	Novembre 1865 et mai 1866.
— 2 ^e —	425,280 »	658,192 50	1,081,472 50	1,089,535 40	Id.
— 3 ^e —	788,076 50	585,256 »	1,571,512 50	1,579,841 34	Id.
— 4 ^e —	540,910 »	109,012 50	455,022 50	459,274 54	Id.
— 5 ^e —	148,512 50	—	148,512 50	150,549 89	Mai 1866.
Fr.	5,545,735 32	4,741,666 74	8,287,422 06	8,627,507 58	

Par suite de l'accroissement des intérêts afférents aux capitaux déjà amortis, qui sont successivement ajoutés aux dotations annuelles, il a été racheté, de plus que l'année précédente, un capital de fr. 527,021 08 c., y compris les fr. 150,549 89 c. provenant de l'emploi de la dotation, pour le semestre échu le 1^{er} mai 1866, de l'emprunt de 59,325,000 francs à 4 1/2 p. % de 1865 (5^{me} série).

CHAPITRE II.

RÉMUNÉRATIONS.

La somme demandée pour le paiement des pensions pendant l'année 1868, présente une augmentation de 139,000 francs sur celle qui a été allouée en 1867. Cette augmentation porte sur les crédits destinés aux départements de la justice, de l'intérieur et des travaux publics. Elle est attribuée en partie à l'influence qu'exerce nécessairement sur le chiffre des pensions nouvelles l'amélioration générale des traitements à charge de l'État, tandis que les extinctions ne comprennent jusqu'à présent que des pensions liquidées d'après le montant des anciens traitements; et, en ce qui concerne le département de l'intérieur, à plusieurs mesures prises en faveur des professeurs des diverses branches de l'enseignement public; savoir : a. la mise à exécution de la loi du 1^{er} juin 1850 sur l'enseignement moyen; — b. la résolution prise par la Chambre des Représentants, dans sa séance du 14 avril 1856, à l'égard des membres du personnel administratif et enseignant des conservatoires royaux de musique de Bruxelles et de Liège; — c. l'augmentation de pension accordée en vertu de l'article 79 du Budget de l'intérieur pour l'exercice 1861, aux professeurs de l'enseignement supérieur qui étaient en fonctions avant le 21 juillet 1844 et qui ont été déclarés émérites; — d. la modification consacrée par la loi du 26 avril 1865 aux bases de la pension des membres du corps administratif et enseignant des établissements d'instruction moyenne.

CHAPITRE III.

FONDS DE DÉPÔT.

Aucune modification n'a été apportée aux crédits que renferme ce chapitre.

Le tableau suivant indique, par chapitre, les différences que présente, en charges ordinaires et en charges extraordinaires, le Budget de l'exercice 1868 comparé à celui de 1867.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

CHAPITRES.		CRÉDITS ACCORDÉS POUR L'EXERCICE 1867.			CRÉDITS PROPOSÉS POUR L'EXERCICE 1868.			DIFFÉRENCES AU BUDGET DE 1868,						
		SERVICES.	Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	Ordinaires.	Extraordin.	TOTAL.	SUR LES CRÉDITS				SUR L'ENSEMBLE.	
									ORDINAIRES.		EXTRAORDINAIRES.		EN PLUS.	
I.	Service de la dette	36,888,977 66	1,107 08	38,880,474 74	37,035,977 66	1,197 08	37,054,474 74	145,000 "	"	"	"	145,000 "	"	"
II.	Rémunérations	6,354,000 "	604,444 44	6,958,444 44	6,470,000 "	598,444 44	7,077,444 44	145,000 "	"	"	6,000 "	159,000 "	"	"
III.	Fonds de dépôt	801,000 "	"	801,000 "	801,000 "	"	801,000 "	"	"	"	"	"	"	"
TOTAL . . . fr.		44,025,977 66	603,641 52	44,628,919 18	44,515,977 66	599,041 52	44,919,919 18	290,000 "	"	"	6,000 "	294,000 "	"	"
Augmentation sur l'ensemble du Budget. fr.		294,000 "												

PROJET DE LOI.

LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Notre Ministre des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté, en Notre nom, à la Chambre des Représentants, par Notre Ministre des Finances.

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget de la Dette publique est fixé, pour l'exercice 1868, à la somme de *quarante-quatre millions neuf cent douze mille neuf cent dix-neuf francs dix-huit centimes* (fr. 44,912,919 18 c^s), conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Bruxelles, le 26 février 1867.

LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.				
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.			
CHAPITRE PREMIER.						
<i>Service de la dette.</i>						
		SOMMES AFFECTÉES au service	Total par dette.			
		des Intérêts.	de l'amortissement.			
1	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la dette publique à 2½ p. %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842. Intérêts de l'emprunt de 50,850,800 fr., à 5 p. %, autorisé par la loi du 25 mai 1858, et du capital de 7,024,000 fr., à 5 p. %, émis en vertu des lois du 1 ^{er} mai 1842 et du 24 décembre 1846 (semestres au 1 ^{er} février et au 1 ^{er} août 1868)	5,502,040 78	"	5,502,040 78	5,502,040 78	"
2	Dotation de l'amortissement de ces deux dettes, à 1 p. % du capital (mêmes semestres)	1,754,244 "	"	2,558,992 "	2,558,992 "	"
	Intérêts de l'emprunt de 30,000,000 de francs, à 4 p. %, autorisé par la loi du 18 juin 1856.	1,200,000 "	"	1,500,000 "	1,500,000 "	"
3	Dotation de l'amortissement de cet emprunt, à 1 p. % du capital	"	300,000 "	1,500,000 "	1,500,000 "	"
	Intérêts, à 4½ p. %, sur un capital de 95,442,832 francs (1 ^{re} série), montant des obligations dont l'émission a été autorisée par la loi du 21 mars 1844 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1868).	4,294,927 44	"	5,240,555 76		
	Dotation de l'amortissement de cette dette, à 1 p. % du capital (mêmes semestres)	"	954,428 52	5,240,555 76		
	Intérêts de l'emprunt de 84,656,000 francs, à 4½ p. % (2 ^{me} série), autorisé par la loi du 22 mars 1844 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1868).	5,800,520 "	"	4,252,800 "		
	Dotation de l'amortissement de cet emprunt, à ½ p. % du capital (mêmes semestres)	"	423,280 "	4,252,800 "		
4	Intérêts, à 4½ p. %, sur un capital de 157,615,500 francs (3 ^{me} série), montant des obligations émises en vertu des lois du 1 ^{er} décembre 1852 et du 14 juin 1855 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1868).	7,092,688 50	"	7,880,765 "	25,798,970 76	"
	Dotation de l'amortissement de cette dette, à ½ p. % du capital (mêmes semestres)	"	788,076 50	7,880,765 "	25,798,970 76	"
	Intérêts, à 4½ p. %, sur un capital de 24,582,000 francs, résultant de la conversion décrétée par la loi du 28 mai 1856, et sur un capital de 45,000,000 de francs, montant de l'emprunt autorisé par la loi du 8 septembre 1859, ensemble 69,582,000 francs (4 ^{me} série) (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1868)	5,122,190 "	"	3,469,100 "		
	Dotation d'amortissement, à ½ p. % du capital (mêmes semestres).	"	546,910 "	3,469,100 "		
	Intérêts de l'emprunt de 59,525,000 francs, à 4½ p. % (5 ^{me} série), autorisé par la loi du 28 mai 1865 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1868).	2,669,625 "	"	2,966,250 "		
	Dotation de l'amortissement de cet emprunt, à ½ p. % du capital (mêmes semestres)	"	296,625 "	2,966,250 "		
	TOTAUX.	29,445,835 72	5,604,067 82	35,150,005 54		
		A REPORTER. fr.		35,150,005 54		"

POUR L'EXERCICE 1868.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.		TOTAL.
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	
	REPORT. fr.	55,159,905 54	"	
5	Frais relatifs à la dette, à 2½ p. % fr. 1,000 "			
	— — à 3 p. % 27,000 "	75,000 "	"	
	— — à 4 p. % 1,500 "			
	— aux dettes à 4½ p. % 43,500 "			
6	Arrérages de l'inscription portée au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842	500,000 "	"	
7	Arrérages de l'inscription portée au même grand-livre, au profit du Gouvernement des Pays-Bas, en exécution du § 1 ^{er} de l'art. 65 du traité du 5 novembre 1842	846,560 "	"	
8	Relevance annuelle à payer au Gouvernement des Pays-Bas, en vertu des art. 20 et 25 du traité du 5 novembre 1842, pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances	105,820 10	"	57,054,474 74
9	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'art. 18 du traité du 5 novembre 1842	21,164 02	"	
10	Rente annuelle constituant le prix de cession du chemin de fer de Mons à Manège (loi du 8 juillet 1858)	672,550 "	"	
11	Minimum d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes. (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois.)	1,865,000 "	"	
12	Frais de surveillance à exercer sur les compagnies, au point de vue de cette garantie, en exécution des conventions	7,500 "	"	
13	Rentes viagères	"	681 21	
14	Intérêts à payer aux anciens concessionnaires de la Sambre canalisée, sur une somme de fr. 10,517 54 c ^{ts}	"	515 87	
CHAPITRE II.				
<i>Rémunérations.</i>				
		CHARGES		
		Ordinaires.	Extraordinaires.	
	Pensions ecclésiastiques ci-devant tiercées	"	2,000 "	
	Pensions civiles et autres accordées avant 1850.	"	25,000 "	
	— civiles	"	60,000 "	
	— militaires	5,489,000 "	"	
	— de l'ordre de Léopold.	54,000 "	"	
	Marine. — Pensions militaires	25,000 "	"	
	Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas	"	5,000 "	
	Secours sur le fonds dit de Waterloo.	"	4,000 "	
15	Pensions civiles des divers Départements.	6,470,000 "	94,000 "	
	Affaires Étrangères. { Marine. 28,000 "		"	
	{ Aff. Étrangère. 84,000 "		"	
	Justice	205,000 "	"	
	Intérieur.	500,000 "	"	
	Travaux publics	510,000 "	"	
	Guerre	50,000 "	"	
	Finances.	1,715,000 "	"	
	Cour des comptes.	15,000 "	"	
	Pensions ecclésiastiques	220,000 "	"	
	Arriérés de pensions de toute nature.	6,000 "	"	
		6,479,000 "	94,000 "	
A REPORTER. fr.		45,512,277 66	95,197 08	57,054,474 74

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1868.

Articles.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.		TOTAL.												
		CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.													
	REPORT . . . fr.	43,512,277 66	95,197 08	37,054,474 74												
16	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au ser- vice de la caisse des pensions des veuves et orphelins du Départe- ment des Finances)	"	500,000 "	7,077,444 44												
	<table><tr><th colspan="2">CHARGES</th></tr><tr><th>Ordinaires.</th><th>Extraordinaires.</th></tr><tr><td>Traitements d'attente (wachtgelden).</td><td>2,528 04</td></tr><tr><td>— ou pensions supplémen- taires (toelagen) . . .</td><td>1,798 04</td></tr><tr><td>Secours annuels (jaerlyksche on- derstanden)</td><td>517 46</td></tr><tr><td>"</td><td>4,444 44</td></tr></table>	CHARGES		Ordinaires.	Extraordinaires.	Traitements d'attente (wachtgelden).	2,528 04	— ou pensions supplémen- taires (toelagen) . . .	1,798 04	Secours annuels (jaerlyksche on- derstanden)	517 46	"	4,444 44	"	4,444 44	
CHARGES																
Ordinaires.	Extraordinaires.															
Traitements d'attente (wachtgelden).	2,528 04															
— ou pensions supplémen- taires (toelagen) . . .	1,798 04															
Secours annuels (jaerlyksche on- derstanden)	517 46															
"	4,444 44															
CHAPITRE III.																
Fonds de dépôt.																
18	Intérêts . à 4 p. %., des cautionnements versés en nu- méraire dans les caisses du Trésor, par les comp- tables de l'État, les receveurs communaux et les receveurs de bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du payement de droits de douane, d'accise, etc.	560,000 "														
	Intérêts arriérés du même chef, se rapportant à des exercices clos	563,000 "	"													
19	Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII), ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'art. 7 de la loi du 15 novembre 1847 (Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs).	238,000 "	"	801,000 "												
TOTAL DU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE. . . . fr.		44,313,277 66	599,641 52	44,912,919 18												

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté
du 26 février 1867.

PAR LE ROI :

LÉOPOLD.

Le Ministre des Finances,

FRÈRE-ORBAN.

DÉVELOPPEMENTS

DU

BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

pour l'exercice 1868.

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO	LITTÉRA	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	SOMMES AFFECTÉES au service		Total
des	des		des	de	par dette.
articles.	dévelop-		intérêts.	l'amortissement.	
	pements.				
CHAPITRE PREMIER.					
Service de la dette.					
1	»	Intérêts des capitaux inscrits au grand-livre de la dette publique à 2½ p. %, en exécution des §§ 2 à 6 inclus de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842	5,502,640 78	»	5,502,640 78
2	a.	Intérêts de l'emprunt de 50,850,800 francs, à 5 p. %, autorisé par la loi du 25 mai 1858, et du capital de 7,624,000 francs, à 3 p. %, émis en vertu des lois du 1 ^{er} mai 1842 et du 24 décembre 1846 (semestres au 1 ^{er} février et au 1 ^{er} août 1868).	1,754,244 »	»	2,358,992 »
	b.	Dotation de l'amortissement de ces deux dettes, à 1 p. % du capital (mêmes semestres) a)	»	584,748 »	
3	a.	Intérêts de l'emprunt de 30,000,000 de francs, à 4 p. %, autorisé par la loi du 18 juin 1856.	1,200,000 »	»	1,500,000 »
	b.	Dotation de l'amortissement de cet emprunt, à 1 p. % du capital (mêmes semestres) b)	»	300,000 »	
1°	a.	Intérêts, à 4½ p. %, sur un capital de 95,442,832 francs (1 ^{re} série), montant des obligations dont l'émission a été autorisée par la loi du 21 mars 1844 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1868).	4,294,927 44	»	5,240,355 76
	b.	Dotation de l'amortissement de cette dette, à 1 p. % du capital (mêmes semestres) c)	»	954,428 52	
2°	a.	Intérêts de l'emprunt de 84,650,000 francs, à 4½ p. % (2 ^{me} série), autorisé par la loi du 22 mars 1844 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1868)	3,809,520 »	»	4,252,800 »
	b.	Dotation de l'amortissement de cet emprunt, à ½ p. % du capital (mêmes semestres) d)	»	423,280 »	
3°	a.	Intérêts, à 4½ p. %, sur un capital de 157,615,300 francs (3 ^{me} série), montant des obligations émises en vertu des lois du 1 ^{er} décembre 1852 et du 14 juin 1855 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1868)	7,092,688 50	»	7,880,765 »
	b.	Dotation de l'amortissement de cette dette, à ½ p. % du capital (mêmes semestres) e)	»	788,076 50	
4°	a.	Intérêts, à 4½ p. %, sur un capital de 24,582,000 francs, résultant de la conversion décrétée par la loi du 28 mai 1856, et sur un capital de 45,000,000 de francs, montant de l'emprunt autorisé par la loi du 8 septembre 1859, ensemble 69,582,000 francs (4 ^{me} série) (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1868).	3,122,190 »	»	5,469,100 »
	b.	Dotation d'amortissement, à ½ p. % du capital (mêmes semestres). f)	»	546,910 »	
5°	a.	Intérêts de l'emprunt de 59,525,000 francs, à 4½ p. % (5 ^{me} série), autorisé par la loi du 28 mai 1865 (semestres au 1 ^{er} mai et au 1 ^{er} novembre 1868)	2,669,625 »	»	2,966,250 »
	b.	Dotation de l'amortissement de cet emprunt, à ½ p. % du capital de l'emprunt (mêmes semestres). g)	»	296,625 »	
TOTAUX.			29,445,835 72	3,694,067 82	33,139,905 54
5	a.	Frais relatifs à la dette à 2½ p. %			1,000 »
	b.	Id. id. 3 —			27,000 »
	c.	Id. id. 4 —			1,500 »
	d.	Id. aux dettes à 4½ —			45,500 »
6	»	Arrérages de l'inscription au grand-livre des rentes créées sans expression de capital, portée au nom de la ville de Bruxelles, en vertu de la loi du 4 décembre 1842			
7	»	Arrérages de l'inscription portée au même grand-livre, au profit du Gouvernement des Pays-Bas, en exécution du § 1 ^{er} de l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842			
			A REPORTER. fr.		

DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1868.

CRÉDIT DEMANDE POUR L'EXERCICE 1868.			CRÉDIT alloué pour l'exercice 1867.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaire, et temporaires.	TOTAL		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
5,502,640 78	"	5,502,640 78	5,502,640 78	"	"	
2,358 092	"	2,358,992	2,358,992	"	"	a) Annexe n° 1
1,500,000	"	1,500,000	1,500,000	"	"	b) Annexe n° 2
						c) Annexe n° 3
						d) Annexe n° 4
25,798,270 76	"	25,798,270 76	25,798,270 76	"	"	e) Annexe n° 5
						f) Annexe n° 6
						g) Annexe n° 7.
75,000	"	75,000	75,000	"	"	
500,000	"	500,000	500,000	"	"	
846,560	"	846,560	846,560	"	"	
34,361,463 54	"	34,361,463 54	34,361,463 54	"	"	

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																											
		REPORT. fr.																																																																											
8	"	Redevance annuelle à payer au Gouvernement des Pays-Bas, en vertu des articles 20 et 25 du traité du 5 novembre 1842, pour l'entretien du canal de Terneuzen et de ses dépendances																																																																											
9	"	Rachat des droits de fanal mentionnés au § 2 de l'art. 18 du traité du 5 novembre 1842																																																																											
10	"	Rente annuelle constituant le prix de cession du chemin de fer de Mons à Manage, faite à l'État par la convention des 16 et 17 février 1857, approuvée par la loi du 8 juillet 1858 (<i>Moniteur</i> n° 212)																																																																											
11	"	Minimum d'intérêt garanti par l'État, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes. — (Ce crédit n'est point limitatif; les intérêts qu'il est destiné à servir pourront s'élever, s'il y a lieu, jusqu'à concurrence des engagements résultant de ces lois)																																																																											
12	"	Frais de surveillance à exercer sur les compagnies, au point de vue de cette garantie, en exécution des conventions.																																																																											
13	"	Rentes viagères																																																																											
14	"	Intérêts à payer aux anciens concessionnaires de la Sambre canalisée, sur une somme de fr. 10,517 54 c'																																																																											
		TOTAL DU CHAPITRE I ^{er} fr.																																																																											
		CHAPITRE II.																																																																											
		<i>Rémunérations.</i>																																																																											
		<table><tr><th colspan="2">CHARGES</th></tr><tr><th>ordinaires.</th><th>extraordinaires et temporaires.</th></tr><tr><td>a. Pensions ecclésiastiques, ci-devant tiercées</td><td>2,000 "</td></tr><tr><td>b. — civiles et autres, accordées avant 1850</td><td>25,000 "</td></tr><tr><td>c. — civiles</td><td>60,000 "</td></tr><tr><td>d. — militaires</td><td>5,480,000 "</td></tr><tr><td>e. — de l'ordre de Léopold.</td><td>34,000 "</td></tr><tr><td>f. Marine. — Pensions militaires</td><td>25,000 "</td></tr><tr><td>g. Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas</td><td>5,000 "</td></tr><tr><td>h. Secours sur le fonds dit de Waterloo</td><td>4,000 "</td></tr><tr><td colspan="2">Pensions civiles des divers Départements.</td></tr><tr><td>15 i. Affaires Étrangères</td><td>28,000 "</td></tr><tr><td></td><td>Marine</td></tr><tr><td></td><td>Affaires Étrangères. 84,000 "</td></tr><tr><td>k. Justice</td><td>205,000 "</td></tr><tr><td>l. Intérieur.</td><td>300,000 "</td></tr><tr><td>m. Travaux publics</td><td>310,000 "</td></tr><tr><td>n. Guerre</td><td>50,000 "</td></tr><tr><td>o. Finances.</td><td>1,715,000 "</td></tr><tr><td>p. Cour des comptes</td><td>15,000 "</td></tr><tr><td>q. Pensions ecclésiastiques.</td><td>220,000 "</td></tr><tr><td>r. Arriérés de pensions de toute nature</td><td>6,000 "</td></tr><tr><td></td><td>6,479,000 "</td></tr><tr><td></td><td>94,000 "</td></tr><tr><td>16</td><td>"</td><td>Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au service des pensions de la caisse des veuves et orphelins du Département des Finances).</td></tr><tr><td>17</td><td>a.</td><td>Traitements d'attente (<i>wachtgelden</i>)</td></tr><tr><td></td><td>b.</td><td>— ou pensions supplémentaires (<i>toelagen</i>)</td></tr><tr><td></td><td>c.</td><td>Secours annuels (<i>jaerlyksche onderstanden</i>)</td></tr><tr><td></td><td></td><td>2,328 04</td></tr><tr><td></td><td></td><td>1,798 94</td></tr><tr><td></td><td></td><td>517 46</td></tr><tr><td></td><td></td><td>4,444 44</td></tr><tr><td></td><td></td><td>TOTAL DU CHAPITRE II. fr.</td></tr></table>	CHARGES		ordinaires.	extraordinaires et temporaires.	a. Pensions ecclésiastiques, ci-devant tiercées	2,000 "	b. — civiles et autres, accordées avant 1850	25,000 "	c. — civiles	60,000 "	d. — militaires	5,480,000 "	e. — de l'ordre de Léopold.	34,000 "	f. Marine. — Pensions militaires	25,000 "	g. Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas	5,000 "	h. Secours sur le fonds dit de Waterloo	4,000 "	Pensions civiles des divers Départements.		15 i. Affaires Étrangères	28,000 "		Marine		Affaires Étrangères. 84,000 "	k. Justice	205,000 "	l. Intérieur.	300,000 "	m. Travaux publics	310,000 "	n. Guerre	50,000 "	o. Finances.	1,715,000 "	p. Cour des comptes	15,000 "	q. Pensions ecclésiastiques.	220,000 "	r. Arriérés de pensions de toute nature	6,000 "		6,479,000 "		94,000 "	16	"	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au service des pensions de la caisse des veuves et orphelins du Département des Finances).	17	a.	Traitements d'attente (<i>wachtgelden</i>)		b.	— ou pensions supplémentaires (<i>toelagen</i>)		c.	Secours annuels (<i>jaerlyksche onderstanden</i>)			2,328 04			1,798 94			517 46			4,444 44			TOTAL DU CHAPITRE II. fr.
CHARGES																																																																													
ordinaires.	extraordinaires et temporaires.																																																																												
a. Pensions ecclésiastiques, ci-devant tiercées	2,000 "																																																																												
b. — civiles et autres, accordées avant 1850	25,000 "																																																																												
c. — civiles	60,000 "																																																																												
d. — militaires	5,480,000 "																																																																												
e. — de l'ordre de Léopold.	34,000 "																																																																												
f. Marine. — Pensions militaires	25,000 "																																																																												
g. Pensions de militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas	5,000 "																																																																												
h. Secours sur le fonds dit de Waterloo	4,000 "																																																																												
Pensions civiles des divers Départements.																																																																													
15 i. Affaires Étrangères	28,000 "																																																																												
	Marine																																																																												
	Affaires Étrangères. 84,000 "																																																																												
k. Justice	205,000 "																																																																												
l. Intérieur.	300,000 "																																																																												
m. Travaux publics	310,000 "																																																																												
n. Guerre	50,000 "																																																																												
o. Finances.	1,715,000 "																																																																												
p. Cour des comptes	15,000 "																																																																												
q. Pensions ecclésiastiques.	220,000 "																																																																												
r. Arriérés de pensions de toute nature	6,000 "																																																																												
	6,479,000 "																																																																												
	94,000 "																																																																												
16	"	Pensions des veuves et orphelins de l'ancienne caisse de retraite. (Les sommes disponibles sur ce crédit seront appliquées au service des pensions de la caisse des veuves et orphelins du Département des Finances).																																																																											
17	a.	Traitements d'attente (<i>wachtgelden</i>)																																																																											
	b.	— ou pensions supplémentaires (<i>toelagen</i>)																																																																											
	c.	Secours annuels (<i>jaerlyksche onderstanden</i>)																																																																											
		2,328 04																																																																											
		1,798 94																																																																											
		517 46																																																																											
		4,444 44																																																																											
		TOTAL DU CHAPITRE II. fr.																																																																											

DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1868.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		Observations.
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
54,361,405 54	"	54,361,405 54	54,361,463 54	"	"	
105,820 10	"	105,820 10	105,820 10	"	"	
21,164 02	"	21,164 02	21,164 02	"	"	
672,350 "	"	672,350 "	672,350 "	"	"	
1,865,000 "	"	1,865,000 "	1,720,000 "	145,000 "	"	a) Annexe n° 8.
7,500 "	"	7,500 "	7,500 "	"	"	
"	681 21	681 21	681 21	"	"	
"	515 87	515 87	515 87	"	"	
57,033,277 66	1,197 08	57,034,474 74	56,889,474 74	145,000 "	"	
AUGMENTATION. . . . fr.				145,000 "		
6,479,000 "	94,000 "	6,573,000 "				b) Annexe n° 9.
			6,034,000 "	159,000 "	"	
"	500,000 "	500,000 "				
"	4,444 44	4,444 44	4,444 44	"	"	
6,479,000 "	598,444 44	7,077,444 44	6,938,444 44	139,000 "	"	
AUGMENTATION. . . . fr.				139,000 "		

DÉVELOPPEMENTS DU BUDGET

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
CHAPITRE III.		
<i>Fonds de dépôt.</i>		
18	a.	Intérêts, à 4 p. %, des cautionnements versés en numéraire dans les caisses du trésor, par les comptables de l'État, les receveurs communaux et les receveurs de bureaux de bienfaisance, pour sûreté de leur gestion, et par des contribuables, négociants ou commissionnaires, en garantie du paiement de droits de douane, d'accise, etc. 560,000 »
	b.	Intérêts arriérés du même chef se rapportant à des exercices clos 3,000 »
19	•	Intérêts des consignations (loi du 26 nivôse an XIII), ainsi que des cautionnements assimilés aux consignations par l'art. 7 de la loi du 15 novembre 1847.
(Les crédits portés au présent chapitre ne sont point limitatifs.)		
TOTAL DU CHAPITRE III. fr.		

Chapitres.	Pages.	<i>Récapitulation.</i>	
—	—		
I.	52	Service de la dette	
II.	54	Rémunérations	
III.	56	Fonds de dépôt	
		TOTAUX. fr.	

DE LA DETTE PUBLIQUE POUR L'EXERCICE 1868.

CRÉDIT DEMANDÉ POUR L'EXERCICE 1868.			CRÉDIT alloué POUR L'EXERCICE 1867.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
CHARGES ordinaires et per- manentes.	CHARGES extraordinaires et temporaires.	TOTAL.		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
563,000 »	»	563,000 »	563,000 »	»	»	
238,000 »	»	238,000 »	238,000 »	»	»	
801,000 »	»	801,000 »	801,000 »	»	»	

37,035,277 68	1,197 08	37,034,474 74	36,889,474 74	145,000 »	»
6,479,000 »	598,444 44	7,077,444 44	6,938,444 44	139,000 »	»
801,000 »	»	801,000 »	801,000 »	»	»
44,315,277 68	899,641 52	44,912,919 18	44,628,919 18	284,000 »	»
AUGMENTATION. (r.)				284,000 »	»

(10)

ANNEXES

AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

POUR L'EXERCICE 1868.

ANNEXE N° 1.

**Emprunt de 50,850,800 francs, et Dette de 7,624,000 francs,
ensemble 58,474,800 francs,**

A TROIS POUR CENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} février et le 1^{er} août 1866.

Semestre au 1^{er} février 1866.

Dotation : 1/2 p. % du capital de 58,474,800 francs, montant de l'emprunt et de la dette réunis fr.	292,374 »	} 846,156 »
Intérêt du capital amorti : 1 1/2 p. % de 36,918,800 francs	553,782 »	

Semestre au 1^{er} août 1866.

Dotation : 1/2 p. % du capital de 58,474,800 francs, montant de l'emprunt et de la dette réunis fr.	292,374 »	} 860,934 »
Intérêt du capital amorti : 1 1/2 p. % de 37,903,800 francs	568,557 »	

TOTAL fr.	<u>1,707,087 »</u>
---------------------	--------------------

Situation de l'emprunt et de la dette réunis, à l'échéance du 1^{er} août 1866.

Capitaux primitifs de l'emprunt et de la dette réunis fr.	58,474,800 »
---	--------------

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1 ^{er} février 1866 et jouissances antérieures	37,903,800 »
--	--------------

RESTANT DU CAPITAL. fr.	<u>20,571,000 »</u>
---------------------------------	---------------------

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 2.

EMPRUNT DE 30,000,000 DE FRANCS,

A QUATRE POUR CENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT POUR L'EXERCICE 1866.

(Service du 1^{er} janvier au 31 décembre 1866.)*Semestre au 1^{er} juillet 1866.*

Dotation : $\frac{1}{2}$ p. % du capital de l'emprunt fr.	150,000	»	}	553,460	»
Intérêt du capital amorti : 2 p. % de 19,273,000 francs	383,460	»			

Semestre au 1^{er} janvier 1867.

Dotation : $\frac{1}{2}$ p. % du capital de l'emprunt fr.	150,000	»	}	346,360	»
Intérêt du capital amorti : 2 p. % de 19,828,000 francs. . . .	396,360	»			
TOTAL. fr.				<u>1,082,020</u>	<u>»</u>

Situation de l'emprunt, à l'échéance du 1^{er} janvier 1867.

Capital primitif de l'emprunt fr. 30,000,000 »

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1^{er} juillet 1866 et jouissances antérieures 19,828,000 »

RESTANT DU CAPITAL. fr. 10,172,000 »

POUR L'EXERCICE 1868.

ANNEXE N° 3.

DETTE DE 95,442,832 FRANCS,

A 4 1/2 POUR CENT,

RÉSULTANT DE LA CONVERSION DE 1844.

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1866.*Semestre au 1^{er} mai 1866.*

Dotation : 1/2 p. % du capital de la dette. fr.	477,214 16	} 1,260,127 55
Intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de fr. 34,796,149 78 c.	782,913 37	

Semestre au 1^{er} novembre 1866.

Dotation : 1/2 p. % du capital de la dette. fr.	477,214 16	} 1,288,635 03
Intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de fr. 36,063,149 78 c.	811,420 87	

TOTAL. fr.	2,548,762 56
--------------------	--------------

Situation, à l'échéance du 1^{er} novembre 1866, de la dette 4 1/2 p. %, résultant de la conversion de 1844.

Capital primitif de la dette fr.	95,442,832 »
--	--------------

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1 ^{er} mai 1866 et jouissances antérieures.	36,063,149 78
---	---------------

RESTANT DU CAPITAL. fr.	59,379,682 22
---------------------------------	---------------

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 4.

EMPRUNT DE 84,656,000 FRANCS,

A 4 1/2 POUR CENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1866.*Semestre au 1^{er} mai 1866.*

Dotation : 1/4 p. 0/0 du capital de l'emprunt fr.	211,640 »	} 546,777 50
Intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. 0/0 de 14,895,000 francs . . .	335,137 50	

Semestre au 1^{er} novembre 1866.

Dotation : 1/4 p. 0/0 du capital de l'emprunt fr.	211,640 »	} 559,197 50
Intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. 0/0 de 15,447,000 francs . . .	347,557 50	

TOTAL. fr.	1,105,975 »
--------------------	-------------

Situation de l'emprunt, à l'échéance du 1^{er} novembre 1866.

Capital primitif de l'emprunt fr.	84,656,000 »
---	--------------

Dont il a été amorti .

Avec jouissance du 1 ^{er} mai 1866 et jouissances antérieures	15,447,000 »
--	--------------

RESTANT DU CAPITAL. fr.	69,209,000 »
---------------------------------	--------------

POUR L'EXERCICE 1868.

ANNEXE N° 5.

DETTE DE 157,615,300 FRANCS,

A 4 1/2 POUR CENT,

RESULTANT DE LA CONVERSION DE 1855.

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1866*Semestre au 1^{er} mai 1866.*

Dotation : 1/4 p. % du capital de la dette fr.	394,038 25	} 695,517 50
Intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 15,501,500 francs	299,279 25	

Semestre au 1^{er} novembre 1866.

Dotation : 1/4 p. % du capital de la dette fr.	394,038 25	} 709,056 »
Intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 15,999,900 francs	314,997 75	
TOTAL fr.	1,402,353 50	

Situation, à l'échéance du 1^{er} novembre 1866, de la dette à 4 1/2 p. %, résultant de la conversion de 1855.

Capital primitif de la dette fr. 157,615,300 »

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1^{er} mai 1866 et jouissances antérieures 15,999,900 »

RESTANT DU CAPITAL fr. 143,615,400 »

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N° 6.

Dettes de 24,382,000 francs, résultant de la conversion de 1857, et emprunt
de 45,000,000 de francs, ensemble 69,382,000 francs,

A 4 1/2 POUR CENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1866.

Semestre au 1^{er} mai 1866.

Dotation : 1/4 p. % du capital de la dette et de l'emprunt réunis. fr.	173,485	»	} 230,515 »
Intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 2,556,000 francs . . .	57,060	»	

Semestre au 1^{er} novembre 1866.

Dotation : 1/4 p. % du capital de la dette et de l'emprunt réunis. fr.	173,485	»	} 235,785 25
Intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. % de 2,768,900 francs . . .	62,300	25	
TOTAL fr.			466,270 25

Situation de la dette et de l'emprunt réunis, à l'échéance du 1^{er} novembre 1866.

Capitaux primitifs de la dette et de l'emprunt réunis. fr.	69,382,000	»
--	------------	---

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1 ^{er} mai 1866 et jouissances antérieures	2,768,900	»
RESTANT DES CAPITAUX. fr.	66,613,100	»

POUR L'EXERCICE 1868.

ANNEXE N° 7.

EMPRUNT DE 59,325,000 FRANCS,

A 4 1/2 POUR CENT.

FONDS D'AMORTISSEMENT

pour les semestres échus le 1^{er} mai et le 1^{er} novembre 1866.*Semestre au 1^{er} mai 1866.*

Dotation : 1/4 p. 0/0 du capital de l'emprunt fr.	148,312 50
---	------------

Semestre au 1^{er} novembre 1866.

Dotation : 1/4 p. 0/0 du capital de l'emprunt fr.	148,312 50	} 151,710 »
Intérêt du capital amorti : 2 1/4 p. 0/0 de 151,000 francs	3,397 50	
TOTAL fr.	500,022 50	

Situation de l'emprunt, à l'échéance du 1^{er} novembre 1866.

Capital primitif de l'emprunt fr.	59,325,000 »
---	--------------

Dont il a été amorti :

Avec jouissance du 1 ^{er} mai 1866	151,000 »
RESTANT DU CAPITAL fr.	59,174,000 »

ANNEXES AU BUDGET DE LA DETTE PUBLIQUE

ANNEXE N^o 8.

État présentant les sommes payées, à titre de minimum d'intérêt, en vertu de la loi du 20 décembre 1851 et de lois subséquentes, pendant les années 1860 à 1865.

		ANNÉES					
		1860.	1861.	1862.	1863.	1864.	1865.
Chemin de fer de	la Flandre occidentale . . .	231,009 29	213,461 25	205,551 76	177,405 45	156,000 70	(¹) 85,000 "
	l'Entre-Sambre-et-Meuse . .	164,155 78	161,406 34	161,455 57	165,404 65	166,646 15	164,062 56
	Manège à Wavre . . .	180,874 87	197,047 85	187,073 75	183,353 64	171,744 48	156,866 41
	Charleroy à Louvain . . .	(²) "	"	"	"	"	"
	Lierre à Turnhout . . .	144,077 68	155,592 71	157,582 05	160,151 80	144,925 54	117,518 54
	Lichtervelde à Furnes . .	200,000 "	200,000 "	200,000 "	200,000 "	200,000 "	199,517 75
	la Grande Compagnie de Luxembourg	(³) "	"	"	"	"	"
	Tongres à Bilsen	"	"	"	10,600 "	75,000 "	75,000 "
	— à Ans	"	"	"	"	20,821 92	40,000 "
	Liège vers le chemin de fer du Grand-Luxem- bourg par la vallée de l'Ourthe	"	"	"	"	"	72,811 17
Canal de Bossuyt à Courtrai .		"	115,485 58	144,056 02	155,661 45	164,811 56	156,465 25
TOTAUX. . . fr.		922,005 62	1,051,601 71	1,054,059 85	1,057,064 05	1,077,947 96	(¹) 1,065,941 46

(¹) Le chiffre de 85,000 francs concernant le chemin de fer de la Flandre occidentale, ne représente que la partie du *minimum* payée pour le premier semestre. L'examen du compte de l'année entière subissant un retard, la somme due pour 1865 ne peut encore être constatée.

(²) Le produit de l'exploitation dépassant 7 p. % du capital qui a servi de base à la fixation du *minimum* d'intérêt garanti pour ce chemin de fer, la Société concessionnaire est tenue de rembourser au trésor, et rembourse effectivement, les sommes payées à titre de garantie pour les années précédentes.

(³) Le produit net de ce chemin de fer ayant dépassé, en 1860 et 1861, 4 p. % du capital qui a servi de base à la fixation du *minimum* d'intérêt garanti, l'État n'a eu rien à payer à la Compagnie pour ces deux années. Pour 1862 et les années suivantes, le chiffre de l'excédant des recettes sur les dépenses de l'exploitation a, aux termes de l'article 15 de la convention du 15 janvier 1852, créé l'obligation pour la Compagnie de rembourser au trésor la somme de fr. 588,372 45 c, qui lui a été remise à titre de *minimum* d'intérêt pour les années 1858 et 1859. Cette somme est recouvrée.

Par convention du 27 juin 1862, approuvée par arrêté royal du 6 mars 1865, la Société du chemin de fer du Luxembourg a fait abandon, au profit du chemin de fer de Liège à la ligne du Luxembourg, vers Marche, en passant par la vallée de l'Ourthe, et de celui de Spa vers le Grand-Duché, de la garantie d'intérêt qui lui avait été accordée pour la ligne de Namur à Arlon par la convention du 15 janvier 1852, approuvée par arrêté royal du 29 du même mois.

POUR L'EXERCICE 1868.

DETTE PUBLIQUE. — PENSIONS.

ANNEXE N° 9.

CATÉGORIES DES PENSIONS.	Crédits accordés pour 1867.		Crédits demandés pour l'exercice 1868.		
	ORDINAIRES.	EXTRAORDINAIRES et temporaires.	ORDINAIRES.	DIFFÉRENCES	
				EN PLUS.	EN MOINS.
A. Ecclésiastiques, ci-devant tiercées	"	3,000	"	"	1,000
B. Civiles et autres accordées avant 1850	"	25,000	"	"	"
C. Civiques	"	65,000	"	"	5,000
D. Militaires	5,480,000	"	5,480,000	"	"
E. Ordre de Léopold	54,000	"	54,000	"	"
F. Marine. — Pensions militaires	25,000	"	25,000	"	"
G. Militaires décorés sous le Gouvernement des Pays-Bas	"	4,000	"	"	1,000
H. Secours sur le fonds dit de Waterloo	"	5,000	"	"	1,000
<i>Pensions civiles des divers Départements.</i>					
I. Affaires Étrangères. { Marine	28,000	"	28,000	"	"
{ Affaires Étrangères	84,000	"	84,000	"	"
K. Justice	195,000	"	205,000	10,000	"
L. Intérieur	230,000	"	500,000	50,000	"
M. Travaux publics	260,000	"	510,000	50,000	"
N. Guerre	50,000	"	50,000	"	"
O. Finances	1,715,000	"	1,715,000	"	"
P. Cour des comptes	15,000	"	15,000	"	"
Q. Pensions ecclésiastiques	185,000	"	220,000	35,000	"
R. Arriérés de pensions de toute nature	6,000	"	6,000	"	"
TOTAUX. fr.	6,554,000	100,000	6,479,000	145,000	6,000
	6,454,000		6,575,000		DIFFÉRENCE EN PLUS. 139,000

(80)